Nos déchets de A à Z

GUIDE PRATIQUE

TERRITOIRE ZÉRO DÉCHET zér GASPILLAGE

compa
COMMUNAUTÉ DE COMMUNES DU PAYS D'ANCENIS

Édition 2019

Labellisée « Territoire zéro déchet, zéro gaspillage », la Communauté de communes du Pays d'Ancenis (COMPA) s'est engagée dans la transition énergétique. Objectifs : réduire la production d'ordures ménagères, augmenter le recyclage des emballages, du verre et des papiers et réduire le stockage en décharge. Grâce à la politique de sensibilisation et de prévention, les habitants ont adopté de nouveaux réflexes. Avec les simplifications des gestes de tri, la modernisation des déchèteries, la lutte contre le gaspillage alimentaire... la COMPA affirme son engagement dans le « zéro déchet, zéro gaspillage » et la valorisation.

PRÉVENTION DÉCHETS EN ACTION

Le meilleur déchet est celui que nous ne produisons pas !

CONSERVEZ CE GUIDE PRÉCIEUSEMENT !

SOMMAIRE

P. 3 Réduire mes déchets, c'est possible !

P. 6 La collecte mode d'emploi

P. 9 Le bon tri

P. 11 Les déchèteries

P. 12 Que deviennent nos déchets ?

P. 14 Les modalités pratiques

P. 15 Pour aller plus loin...

TERRITOIRE ZÉRO DÉCHET zér GASPILLAGE

Cette distinction « Territoire zéro déchet, zéro gaspillage » du Ministère de l'Ecologie, du Développement durable et de l'Energie souligne l'engagement de la COMPA dans la transition énergétique.

Réduire mes déchets, c'est possible !

JE DONNE ET J'ACHÈTE À L'ÉCOCYCLERIE DU PAYS D'ANCENIS

Rendez-vous à l'Écocyclerie du Pays d'Ancenis pour déposer et/ou acheter des objets et équipements d'occasion tels que des meubles, des vêtements, des jeux, de la vaisselle, des livres... **Écocyclerie du Pays d'Ancenis**, route de Bonnœuvre (lieu-dit Le Bois Madame à Vallons-de-l'Erdre (Saint-Mars-la-Jaille).

HORAIRES

Dépôts et boutique :
mercredi, jeudi et vendredi : 13h30-17h
et samedi : 9h30-12h30 et 13h30-17h

À NOTER

Deux boutiques TroCantons vous accueillent à Loireauxence (Belligné) et Le Cellier. Infos sur www.trocantons.org

Le saviez-vous ?

Pensez aussi aux professionnels artisans de la réparation pour remettre en état vos équipements ! Coordonnées des Répar'Acteurs du Pays d'Ancenis sur www.pays-ancenis.com

JE CONSOMME LOCAL

Privilégiez les produits locaux et de saison auprès des producteurs du territoire. Optez pour des articles avec le moins d'emballage possible, à la coupe ou en vrac, concentrés, grands formats, rechargeables, éco-labellisés...

J'ÉVITE LE GASPILLAGE ALIMENTAIRE

Dans le cadre de son programme local de prévention des déchets, la COMPA s'engage pour réduire le gaspillage alimentaire en restauration collective. Aussi, pour vous accompagner au quotidien, voici 10 gestes à adopter :

- je prépare ma liste de courses,
- je fais mes courses dans un sens logique et termine par le frais/surgelé,
- avant d'acheter un produit, je m'assure de pouvoir le consommer dans les temps,
- lorsque je range mes courses, je place devant les aliments à consommer en priorité,
- je conserve les aliments entamés dans des boîtes hermétiques,
- je nettoie régulièrement mon réfrigérateur pour éviter la prolifération des bactéries,
- je congèle certains aliments avant qu'ils soient périmés pour allonger leur durée de vie,
- je retire du bac les fruits ou légumes abîmés pour éviter qu'ils ne contaminent les autres,
- je cuisine les quantités justes en suivant les dosages indiqués,
- s'il y a des restes, je les conserve au réfrigérateur pour les accommoder le lendemain.

JE RESPECTE L'ENVIRONNEMENT

POUR L'ENTRETIEN DE LA MAISON

optez pour des produits éco-labellisés ou naturels (vinaigre blanc, bicarbonate de soude...).

Ces gestes permettent d'améliorer la qualité de l'eau des rivières et de faciliter l'assainissement des eaux usées.

Le saviez-vous ?

Les produits polluants appelés aussi Déchets Diffus Spécifiques (DDS) sont à déposer en déchèteries (voir p.11).

Autocollant disponible sur simple demande en mairie ou à la COMPA.

LA COMPA SENSIBILISE AUX BONS GESTES...

lors d'évènements de territoire : Éco R'Aide, Team&Run, Harpes au Max...
dans les écoles : en 2018, près de 1000 élèves ont profité des animations scolaires
lors d'ateliers thématiques : "Maison nette", "Fabrication de compost"...
grâce aux tutos Facebook : "Comment bien ranger son frigo ?", "Apprendre à bien entretenir sa tondeuse"...

JE RÉDUIS MES DÉCHETS MÊME AU JARDIN

La COMPA participe à l'achat de composteurs individuels et la mise en place de composteurs collectifs. Renseignez-vous !

LE COMPOSTAGE INDIVIDUEL OU COLLECTIF

C'est quoi ? Le résultat de la transformation de déchets biodégradables associant matières humides (déchets de cuisine, du potager) et matières sèches (feuilles mortes). Les clés d'un bon compost :

- varier les dépôts (secs ou humides),
- brasser régulièrement,
- fractionner les plus gros éléments.

LE PAILLAGE

Comment ? Couvrez la terre avec des débris de végétaux. Cela diminuera le recours au désherbant et vous permettra d'améliorer la santé des plantes et de fertiliser votre jardin.

Avant de pailler, désherbez la zone et étalez le paillis en couche de 10 cm (si sec) ou 2 cm (si humide).

Le saviez-vous ?

Pour éviter les allers-retours en déchèterie, pensez au mulching ! Cette technique de tonte consiste à déposer l'herbe tondue directement au sol. Il est possible d'acheter un kit mulching si votre tondeuse n'est pas équipée.

La collecte, mode d'emploi

EN CONTENEUR ENTERRÉ

Sont concernés : les habitats collectifs et les quartiers inaccessibles aux véhicules de collecte.

MODE D'EMPLOI

Une **carte d'accès** permet d'ouvrir les trappes des conteneurs (remise par la COMPA et facturée en cas de perte/détérioration). Ceux-ci sont en accès permanent.

Ordures ménagères : utilisez des **sacs poubelles de 30 litres maximum** (bien fermés).

Emballages ménagers recyclables : déposez-les **en vrac** dans le conteneur

En cas de dysfonctionnement d'un conteneur, le signaler à la COMPA au 02 40 96 31 89.

LES DÉPÔTS SAUVAGES

Ils sont passibles d'amendes (jusqu'à 1 500 €).
Si vous constatez un dépôt sauvage, contactez votre mairie.

EN PORTE À PORTE

Pour 90 % de la population, la collecte s'opère en porte à porte sur le Pays d'Ancenis grâce à un bac, destiné uniquement aux ordures ménagères et aux sacs jaunes pour les emballages ménagers recyclables.

MODE D'EMPLOI

Le bac doit être sorti la veille au soir de la collecte, à l'emplacement prévu. Il doit être **fermé et non tassé, la poignée côté route** (dans le cas contraire, le bac n'est pas collecté).

Pour être collectés, **les sacs jaunes noués doivent être déposés au pied du bac** (hormis les sacs jaunes, aucun autre sac n'est ramassé).

Après la collecte, le bac doit être rangé. Les sacs jaunes refusés (mal triés) doivent être récupérés par les propriétaires.

LE CALENDRIER DE COLLECTE 2019

Les habitants collectés en porte à porte doivent se référer à un calendrier de collecte. À partir du mois de janvier (lundi 7/01), bacs d'ordures ménagères et emballages ménagers recyclables seront ramassés le même jour, une semaine sur deux dans les 21 communes.

LES JOURS DE COLLECTE

Carte du Pays d'Ancenis

MONTRELAIS ET INGRANDES-LE FRESNE SUR LOIRE
lundi semaine paire

VAIR-SUR-LOIRE
lundi semaine impaire

LOIREAUXENCE
mardi semaine paire

LE CELLIER ET OUDON
mardi semaine impaire

LE PIN, TEILLÉ, PANNECÉ, POUILLÉ-LES-CÔTEAUX ET LA ROCHE-BLANCHE
mercredi semaine paire

VALLONS-DE-L'ERDRE
mercredi semaine impaire

JOUÉ-SUR-ERDRE, RIAILLÉ ET TRANS-SUR-ERDRE
jeudi semaine paire

MOUZEIL ET LIGNÉ
jeudi semaine impaire

ANCENIS ET SAINT-GÉRÉON
vendredi semaine paire

COUFFÉ ET MÉSANGER
vendredi semaine impaire

Le saviez-vous ?

Anniversaire, mariage, fête de famille... en cas de surproduction exceptionnelle d'ordures ménagères, pensez aux sacs rouges (en vente par lot de 3 x 50 L en mairies et à la COMPA).

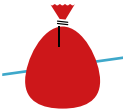

JOURS FÉRIÉS

Le rattrapage d'un jour de collecte férié s'effectue le lendemain de ce dernier.

JANVIER	FÉVRIER	MARS	AVRIL	MAI	JUIN	JUILLET	AOUT	SEPTEMBRE	OCTOBRE	NOVEMBRE	DÉCEMBRE
1 M	1 V	1 V	1 L 14	1 M	1 S	1 L 27	1 J	1 D	1 M	1 V	1 D
2 M	2 S	2 S	2 M	2 J	2 D	2 M	2 V	2 L 36	2 M	2 S	2 L 49
3 J	3 D	3 D	3 M	3 V	3 L 23	3 M	3 S	3 M	3 J	3 D	3 M
4 V	4 L 6	4 L 10	4 J	4 S	4 M	4 J	4 D	4 M	4 V	4 L 45	4 M
5 S	5 M	5 M	5 V	5 D	5 M	5 V	5 L 32	5 J	5 S	5 M	5 J
6 D	6 M	6 M	6 S	6 L 19	6 J	6 S	6 M	6 V	6 D	6 M	6 V
7 L 2	7 J	7 J	7 D	7 M	7 V	7 D	7 M	7 S	7 L 41	7 J	7 S
8 M	8 V	8 V	8 L 15	8 M	8 S	8 L 28	8 J	8 D	8 M	8 V	8 D
9 M	9 S	9 S	9 M	9 J	9 D	9 M	9 V	9 L 37	9 M	9 S	9 L 50
10 J	10 D	10 D	10 M	10 V	10 L 24	10 M	10 S	10 M	10 J	10 D	10 M
11 V	11 L 7	11 L 11	11 J	11 S	11 M	11 J	11 D	11 M	11 V	11 L 46	11 M
12 S	12 M	12 M	12 V	12 D	12 M	12 V	12 L 33	12 J	12 S	12 M	12 J
13 D	13 M	13 M	13 S	13 L 20	13 J	13 S	13 M	13 V	13 D	13 M	13 V
14 L 3	14 J	14 J	14 D	14 M	14 V	14 D	14 M	14 S	14 L 42	14 J	14 S
15 M	15 V	15 V	15 L 16	15 M	15 S	15 L 29	15 J	15 D	15 M	15 V	15 D
16 M	16 S	16 S	16 M	16 J	16 D	16 M	16 V	16 L 38	16 M	16 S	16 L 51
17 J	17 D	17 D	17 M	17 V	17 L 25	17 M	17 S	17 M	17 J	17 D	17 M
18 V	18 L 8	18 L 12	18 J	18 S	18 M	18 J	18 D	18 M	18 V	18 L 47	18 M
19 S	19 M	19 M	19 V	19 D	19 M	19 V	19 L 34	19 J	19 S	19 M	19 J
20 D	20 M	20 M	20 S	20 L 21	20 J	20 S	20 M	20 V	20 D	20 M	20 V
21 L 4	21 J	21 J	21 D	21 M	21 V	21 D	21 M	21 S	21 L 43	21 J	21 S
22 M	22 V	22 V	22 L 17	22 M	22 S	22 L 30	22 J	22 D	22 M	22 V	22 D
23 M	23 S	23 S	23 M	23 J	23 D	23 M	23 V	23 L 39	23 M	23 S	23 L 52
24 J	24 D	24 D	24 M	24 V	24 L 26	24 M	24 S	24 M	24 J	24 D	24 M
25 V	25 L 9	25 L 13	25 J	25 S	25 M	25 J	25 D	25 M	25 V	25 L 48	25 M
26 S	26 M	26 M	26 V	26 D	26 M	26 V	26 L 35	26 J	26 S	26 M	26 J
27 D	27 M	27 M	27 S	27 L 22	27 J	27 S	27 M	27 V	27 D	27 M	27 V
28 L 5	28 J	28 J	28 D	28 M	28 V	28 D	28 M	28 S	28 L 44	28 J	28 S
29 M		29 V	29 L 18	29 M	29 S	29 L 31	29 J	29 D	29 M	29 V	29 D
30 M		30 S	30 M	30 J	30 D	30 M	30 V	30 L 40	30 M	30 S	30 L
31 J		31 D		31 V		31 M	31 S		31 J		31 M

Le rattrapage d'un jour de collecte férié s'effectue le lendemain de ce dernier

MONTRELAIS ET INGRANDES-LE FRESNE SUR LOIRE · LOIREAUXENCE · LE PIN, TEILLÉ, PANNECÉ, POUILLÉ-LES-CÔTEAUX ET LA ROCHE BLANCHE · JOUÉ-SUR-ERDRE, RIAILLÉ ET TRANS-SUR-ERDRE · ANCENIS ET SAINT-GÉRÉON · VAIR-SUR-LOIRE · LE CELLIER ET OUDON · VALLONS-DE-L'ERDRE · MOUZEIL ET LIGNÉ · COUFFÉ ET MÉSANGER

compa
COMMUNAUTÉ DE COMMUNES DU PAYS D'ANCENIS

Le bon tri !

LES EMBALLAGES MÉNAGERS RECYCLABLES

Au 1er janvier 2019,
terminé le casse-tête du tri,
tous les emballages se trient !

Emballages et briques en carton

Bouteilles, flacons et bidons en plastique

Tous les autres emballages en plastique

Tous les emballages métalliques

Bon à savoir : ne pas imbriquer vos emballages et pensez à les aplatir !

POUR SAVOIR OÙ JETER QUEL DÉCHET : CONSULTEZ LA RÉGLETTE DU TRI

VERRE, PAPIERS : TOUS AUX POINTS D'APPORT VOLONTAIRE !

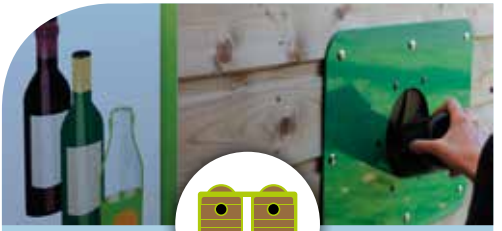

Bouteilles, pots et bocaux en verre sans couvercle ni bouchon

LES INTERDITS

Ampoules, néons, terre cuite, vaisselle cassée, vitres, miroirs, faïence, porcelaine

POUR LOCALISER LE POINT D'APPORT VOLONTAIRE, LE CONTENEUR ENTERRÉ OU LA DÉCHÈTERIE LA PLUS PROCHE :

rendez-vous sur Cart@compa
http://cartacompa.pays-ancenis.fr

Tous les papiers se trient et recyclent !

Catalogues, annuaires, livres, cahiers

Publicités, prospectus, journaux, magazines sans film plastique

Courriers, enveloppes, feuilles de papier

LES INTERDITS

Essuie-mains, papiers spéciaux (cadeaux, calques, crêpons), papiers souillés ou humides, nappes, cartons

Le sauiez-vous ?

Pour vos vêtements, tissus et maroquinerie, des bornes textiles sont disponibles sur le territoire.

Les déchèteries

LES DÉCHETS ACCEPTÉS

- BATTERIES
- BOIS
  Sans pièce métallique, verre ou plastique
- CARTONS
- CARTOUCHE D'ENCRE
- DÉCHETS VERTS
  Tailles, tontes, souches…
- DEEE
- GRAVATS
  Sans plastique, bois, papier ou verre
- HUILES DE VIDANGE ET ALIMENTAIRE
- LAMPES
- MÉTAUX
- MOBILIER
- PAPIERS
  Sans film plastique
- PILES ET ACCUMULATEURS
- RADIOGRAPHIES
- RÉUTILISATION RÉEMPLOI
  (sauf à Vallons-de-l'Erdre car Ecocyclerie à proximité)
- TEXTILES CHAUSSURES
- TOUT VENANT
- VERRE

DDS

Déchets diffus spécifiques (DDS)
Produits polluants ou Déchets Diffus Spécifiques
(peinture, solvants, vernis, acides, produits de traitement/phytosanitaires…).
Apport maximum : 25 kg/jour pour les professionnels (carte d'accès)
et 20 kg/jour pour les particuliers.

5 DÉCHÈTERIES SUR LE PAYS D'ANCENIS

SECTEUR DE RIAILLÉ

lieu-dit L'Aufraine

Lundi, mercredi et vendredi de 14h à 17h45
Mardi de 9h à 12h30,
Samedi de 9h à 12h30 et de 14h à 17h45.

SECTEUR DE VALLONS-DE-L'ERDRE

rue des Riantières (Saint-Mars-la-Jaille)

Lundi de 9h à 12h30,
Mercredi, jeudi et vendredi de 14h à 17h45,
Samedi de 9h à 12h30 et de 14h à 17h45.

SECTEUR DE LOIREAUXENCE

croisement D10 et D25 (Varades)

Lundi de 9h à 12h30,
Mercredi, vendredi et samedi de 9h à 12h30
et de 14h à 17h45.

SECTEUR DE LIGNÉ

le long de la D23
(sortie du bourg de Ligné, direction Couffé)

Lundi, mercredi et samedi de 9h à 12h30
et de 14h à 17h45
Vendredi de 14h à 17h45.

SECTEUR DE MÉSANGER

croisement D164 et D21

lundi, mardi et jeudi de 13h45 à 18h
et mercredi, vendredi et samedi de 9h à 12h30
et de 13h45 à 18h.

ACCÈS

- en accès libre pour les particuliers (munis d'une carte d'accès, à compter du printemps 2019) ayant une résidence principale ou secondaire sur le Pays d'Ancenis,
- munis d'une carte d'accès pour les professionnels du territoire,
- véhicules de PTAC < à 3,5 T et de largeur carrossable < ou = à 2,25 m,
- tracteurs, remorques agricoles et engins de chantier interdits.

Le saviez-vous ?

Du 1er avril au 15 juin et du 15 octobre au 30 novembre :
récupérez gratuitement du compost en déchèteries
(limite d'un passage / foyer / période)

Que deviennent nos déchets ?

En 2017, la COMPA valorise près de **85 % les déchets collectés**, contre 65 % en 2016.

QUELQUES EXEMPLES :

Répartition des modes de valorisation et de traitement en 2017

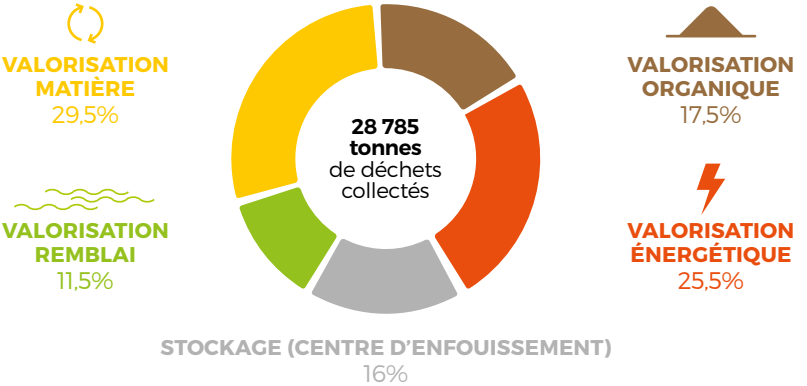

VALORISATION MATIÈRE

Les emballages ménagers recyclables sont dirigés au centre de tri Paprec en Bretagne pour être triés et compactés pour devenir de nouveaux objets. Exemples : appareils ménagers, boîtes de conserve, tuyaux industriels, équipements automobile, films plastique... A noter : l'aluminium et l'acier sont recyclables à l'infini.

Les papiers sont envoyés au centre de tri de Carquefou. Ils sont ensuite mis en balles pour être transformés en nouveaux emballages (cartons)

Le verre : recyclable à l'infini.

VALORISATION ÉNERGÉTIQUE

Les ordures ménagères du Pays d'Ancenis font une première étape au quai de transfert à Ancenis avant d'être incinérées dans une usine spécialisée pour produire de l'électricité.

VALORISATION ORGANIQUE

Les déchets verts déposés en déchèteries sont transformés en compost mis à disposition des habitants.

VALORISATION REMBLAI

Les gravats sont réutilisés sous forme de matériaux pour les chantiers de remblaiement.

Les modalités pratiques

VOUS DÉMÉNAGEZ ?

SUR LE PAYS D'ANCENIS...

Si vous restez en habitat collectif ou en habitat desservi en conteneur enterré, vous conservez votre carte pour votre nouveau logement, sinon, vous devez la déposer ou la retourner à la COMPA (Ancenis),

Si vous possédez un bac, vous devez le conserver pour votre nouveau logement.

... HORS PAYS D'ANCENIS

Vous possédez une carte d'accès au conteneur enterré, vous devez la déposer ou la retourner à la COMPA et préciser la date de la dernière ouverture,

Vous possédez un bac, vous devez le laisser sur place et préciser la date de dernière collecte souhaitée auprès de la COMPA.

Plus d'infos www.pays-ancenis.com

VOUS SOUHAITEZ CHANGER DE BAC ?

Si la composition de votre foyer a changé, prenez contact avec le service Gestion des déchets afin d'adapter la taille de votre bac ou modifier le nombre d'ouvertures des trappes selon votre mode de collecte. Un justificatif peut vous être demandé.

MODALITÉS DE PAIEMENT / FACTURATION

Périodicité : deux fois par an pour les périodes du 1er janvier au 30 juin et du 1er juillet au 31 décembre. Le détail des levées de bac ou ouvertures de trappe est indiqué sur la facture.

Modalités de paiement : TIPI sur www.tipi.budget.gouv.fr / TIP / Virement sur le compte de la Trésorerie d'Ancenis / chèque / carte bancaire / règlement au numéraire au guichet de la Trésorerie d'Ancenis / prélèvement automatique à l'échéance ou prélèvement mensuel (mandat à compléter sur www.pays-ancenis.com ou à l'accueil de la COMPA).

Pour aller plus loin...

RÉPONSES À VOS QUESTIONS

Que couvre la Redevance Incitative (RI) ?

La RI finance : la collecte, le transport et le traitement des ordures ménagères, du verre, des papiers, des emballages ménagers recyclables et l'exploitation des déchèteries et de l'Ecocyclerie du Pays d'Ancenis.
Dans la mesure où le service existe, tout logement est soumis à la facturation de la redevance, que ce soit les résidences principales et secondaires.

Comment les levées de bac et ouvertures de trappe sont-elles comptabilisées ?

Le bac et la carte sont équipés d'une puce. A chaque levée, ou ouverture de trappe, l'information est transmise informatiquement à la COMPA.
Pour faire le point sur votre forfait, rendez-vous sur www.pays-ancenis.com et pour consulter vos levées ou ouvertures, rendez-vous sur Ecocito.com.

Comment empêcher les mauvaises odeurs dans mon bac ?

Tapissez le fond de votre bac de bicarbonate alimentaire et pensez à bien fermer vos sacs.

Faut-il laver les emballages ?

Non, inutile de gaspiller de l'eau.
Les usines l'intègrent à leur processus de recyclage.

L'accès aux déchèteries est-il payant et limité ?

Non, l'accès est libre pour les particuliers et sans limitation du nombre de passage (carte d'accès courant du 1er trimestre 2019).
La gestion de ces équipements est comprise dans votre Redevance Incitative. Tarification spécifique pour les professionnels.

Règlement de collecte disponible sur www.pays-ancenis.com

PRÉVENTION DÉCHETS EN ACTION

Un doute ?
Une question ?

Rendez-vous sur

www.pays-ancenis.com

ou contactez le service Gestion des déchets au 02 40 96 31 89.

Communauté de Communes du Pays d'Ancenis (COMPA)

Centre administratif « Les Ursulines »
Quartier Rohan – CS 50201
44156 Ancenis Cedex

compa44150

compa
COMMUNAUTÉ DE COMMUNES DU PAYS D'ANCENIS

SECOND 02 40 11 63 78 - crédits photos : Nathalie Gautier - COMPA